

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA BOISSIERE

Séance du 23 février 2017

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal

15

En exercice

15

Qui ont pris part à la délibération

12

Date de Convocation

16/02/2017

Date de l'affichage

17/02/2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-trois du mois de février

à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude CROS, Maire.

Présents : Rodolphe AUGÉ Jean-Pierre BOUDES, Sabine CHAUSSAT, Carine CHEYNET, Aurélie COIGNARD, Julie LABRY, Sébastien LAINÉ, Baptiste LALFERT, Victor PEREIRA, Roger PERRET, Daniel PRUNIER

Excusés ayant donné pouvoir : Régis LOUBET (pouvoir à M. PEREIRA), Jessica MARTINEZ-DUPOUIS (pouvoir à Mme CHEYNET), Sylvain SECONDY (pouvoir à Mme CHAUSSAT)

Mme LABRY a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération : FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

M. le Maire annonce au conseil que les travaux de mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux peuvent faire l'objet d'une aide dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL). Il propose au conseil de solliciter cette aide.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses : 34 966.67 € HT

Recettes :

DETR : 13 986 €

FSIPL : 13 986 €

Fonds propres : 6 994.67 €.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte l'opération,

SOLLICITE l'attribution d'une aide dans le cadre du FSIPL,

ARRETE les modalités de financement suivantes :

Dépenses : 34 966.67 € HT

Recettes :

DETR : 13 986 €

FSIPL : 13 986 €

Fonds propres : 6 994.67 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude CROS



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le **2 MARS 2017**